

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/04/2025 - 1748 - 2020 B 00657 - 891 941 346 - PBI

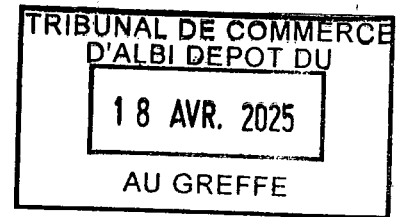
B ML8

PBI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 61.400 €

Siège social : 26, Chemin du Quarré
81000 ALBI

R.C.S. ALBI 891 941 346

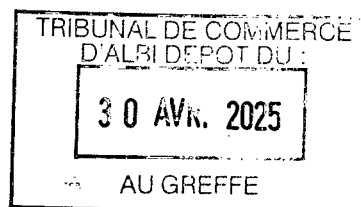


EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DOCUMENTS DEPOSES EN UN EXEMPLAIRE

AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

- ◆ Comptes annuels
- ◆ Proposition d'Affectation du Résultat
- ◆ Décision d'Affectation du Résultat



Certifié exact,
Le Président :
Pascal BOYER

2020 B 657

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pascal Boyer".

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*07



Désignation de l'entreprise		SAS PBI		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		26 chemin du Quarré		81000 ALBI		
SIRET		8 9 1 9 4 1 3 4 6 0 0 0 3 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF				Brut		
				Amortissements-Provisions		
				Net		
				1 2 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	71 343	042	71 343
	Total I (5)		044	71 343	048	71 343
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		060		062		
	Marchandises *		064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes		068	8 800	070	8 800
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	072	170 539	074	170 539
		Autres* (3)	080		082	
	Valeurs mobilières de placement		084	64 686	086	64 686
	Disponibilités		092		094	
	Charges constatées d'avance *		096	244 025	098	244 025
	Total II		110	315 368	112	315 368
Total général (I + II)						
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	61 400		
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	6 140		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	49 545		
	Report à nouveau		134	73 410		
	Résultat de l'exercice		136	104 921		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140	1 740		
	Total I		142	297 156		
Provisions pour risques et charges				Total II		
				154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 742		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 2 934)		172	15 708		
	Comptes courants d'associés		173	762		
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	18 212		
Total général (I + II + III)				180 315 368		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PBI

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	☐	Exercice N clos le								
						3	1	1	2	2	0	2	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210								
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
		services *		217		218	69 833							
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée*					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	69 833								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234								
	Variation de stocks (marchandises)*					236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240								
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)				242	1 153							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *			243		244	96						
	Rémunérations du personnel*					250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252								
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255		254							
	Dotations aux provisions					256								
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259 260		262	1						
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 250								
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	68 583								
Produits financiers (III)		280	49 500		294	Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)					290									
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			347 348		300	389							
	Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	12 774								
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	104 921								
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	104 921	314							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316									
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318									
	Provisions non déductibles*				322									
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	12 774								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	2 475						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997									
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987			342						
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989									
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344									
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993									
	BUD (44 sexdecies)	992												
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	49 500				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648									
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641									
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	70 670	354						
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356									
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :				360	2 575					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	68 095	372						

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS PBI										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	71 343	482		484		486	71 343				
TOTAL		490	71 343	492		494		496	71 343				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			0 % ⑧				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PBI

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	1 352	602	389	604		606	1 740
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 352	682	389	684		686	1 740

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760	389	765	
TOTAL	770	389	775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	2 575
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	2 575
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	13 967
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

PBI

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 61.400 €**

**Siège social : 26, Chemin du Quarré
81000 ALBI**

R.C.S. ALBI 891 941 346



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 AVRIL 2025**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

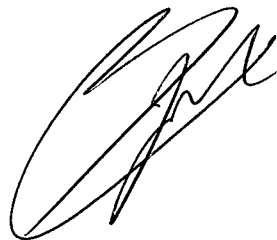
Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, qui s'élève à 104.920,74 €, comme suit :

- Au versement d'un dividende, à l'Associé Unique, à hauteur de.....29.963,20 €
- Le solde, au compte « Autres Réserves », soit.....74.957,54 €

TOTAL égal au montant du bénéfice, ci.....104.920,74 €

Le montant du dividende par action, éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, serait égal à 4,88 € et serait mis en paiement à compter du jour de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, en outre, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.



PBI

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 61.400 €**

**Siège social : 26, Chemin du Quarré
81000 ALBI**

R.C.S. ALBI 891 941 346



**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 AVRIL 2025**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

L'Actionnaire Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, qui s'élève à 104.920,74 €, comme suit :

- Au versement d'un dividende, à l'Associé Unique, à hauteur de.....29.963,20 €
- Le solde, au compte « Autres Réserves », soit.....74.957,54 €

TOTAL égal au montant du bénéfice, ci.....104.920,74 €

Le montant du dividende par action, éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, serait égal à 4,88 € et serait mis en paiement à compter du jour de l'Assemblée.

L'Actionnaire Unique, en outre, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

